

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. POSTE : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C°, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sont restituées dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Février 1875.

Chronique générale.

L'Assemblée nationale, par 449 voix contre 244, a voté l'ensemble de la loi du Sénat.

Par cent voix de majorité, elle a voté, immédiatement après, le premier article du projet de loi sur les pouvoirs publics, qui contient la reconnaissance de la République.

Les six premiers articles ont été votés dans les mêmes conditions.

Les délégués du centre droit, du centre gauche et du groupe Wallon-Lavergne, ayant pour donner un témoignage de leur confiance au maréchal — introduit dans la loi un article additionnel qui énumère les pouvoirs du Président de la République et lui attribue la nomination des conseillers d'Etat, le rapporteur, M. Paris, a demandé le renvoi à la commission. Et comme le vote final ne présente plus aucun doute, l'Assemblée s'est ajournée de 24 heures pour permettre à la commission de faire son rapport supplémentaire sur ce point.

Le maréchal ne tardera pas à se trouver en face des plus sérieux embarras. Il y a déjà des députés de la gauche qui ne se gênent pas pour dire qu'ils espèrent bientôt amener le maréchal à donner sa démission. On assure même que, dans cette prévision, des démarches auraient été faites auprès du général Chanzy pour savoir si, le cas échéant, il accepterait la succession du maréchal de Mac-Mahon.

Quant au centre droit et au centre gauche, ils sont toujours au duc d'Aumale. Mais il faut savoir d'abord quel sera le résultat des élections pour le Sénat et pour la nouvelle Assemblée, résultat qui, en ce moment, est l'inconnu.

Les gauches sont décidées à réclamer la levée de l'état de siège dans les 40 départements et à faire voter que le gouvernement et les deux Chambres siégeront à Paris.

L'Agence Havas nous rapporte un « incident assez curieux » qui s'est passé dans la séance de la commission constitutionnelle :

M. de Ventavon a déclaré qu'il était informé qu'on devait présenter et soutenir à la tribune, à propos de la troisième lecture du projet sur l'organisation des pouvoirs publics, un amendement demandant le rétablissement de la monarchie.

M. de Ventavon désirerait savoir si la majorité de ses collègues l'autorisera à appuyer le renvoi à la commission.

La commission n'ayant pas cru devoir donner satisfaction à M. de Ventavon, celui-ci s'est immédiatement démis de ses fonctions de rapporteur de la loi concernant l'organisation des pouvoirs publics.

On a aussitôt procédé au remplacement de M. de Ventavon. M. Batbie ayant refusé de joindre à sa fonction de président de la commission celle de rapporteur, M. Paris a

été nommé en remplacement de M. de Ventavon.

M. Paris était prédestiné pour le régime parlementaire; toujours prêt à soutenir avec une égale désinvolture, n'importe quoi. Quel homme précieux !

La séance de mercredi a été présidée par M. Kerdrel et non par M. Buffet.

M. Buffet a reçu, quelques instants avant l'ouverture de la séance, une dépêche datée de Mirecourt (Vosges), ainsi conçue :

M. Buffet, troisième jour grippe; grande faiblesse; danger. Votre présence réagirait peut-être.

La dépêche était signée par le médecin qui donne ses soins à M. Buffet.

L'honorable président ne pouvait hésiter un seul instant à se rendre auprès de sa mère, qui est fort âgée et qui, tout récemment, a été gravement malade.

M. Buffet est parti dans l'après-midi pour Mirecourt.

Cette nouvelle a produit une certaine émotion parmi les démocrates, qui redoutaient le vice-président qui remplaçait M. Buffet.

La commission d'enquête parlementaire sur l'élection de la Nièvre s'est réunie pour entendre la lecture de l'ensemble du rapport de M. Savary avant qu'il ne soit livré à l'impression.

Ce rapport conclut à la nécessité qu'il y a d'exiger du garde des sceaux la communication du dossier relatif au comité central de l'appel au peuple.

Il contiendra, parmi les pièces justificatives, le fac-simile de quelques pièces employées par le comité pour la propagande.

Le Courrier de Lyon vient d'être frappé de suspension par un arrêté dont voici le texte :

Le général de division, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14° corps d'armée, les 8° et 22° divisions militaires et l'état de siège dans le département du Rhône ;

Vu la loi du 9 août 1849 ; Vu le numéro du journal le Courrier de Lyon du 19 février 1875 ;

Considérant que le journal le Courrier de Lyon, dans son article sus-visé, a publié sous le titre « Une œuvre de charité » un article contenant des attaques et des outrages à l'adresse de l'armée ;

Arrête : Art. 1er. La publication du journal le Courrier de Lyon est suspendue pendant un délai de quinze jours. La vente du numéro du 19 février est interdite et la saisie en est ordonnée.

Art. 2. M. le préfet du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BOURBAKI.

Cette mesure contre un journal conservateur a soulevé une grande émotion, surtout au centre gauche.

Il aurait été frappé par le général Bourbaki pour avoir dit que l'Empire était responsable des hontes de Sedan.

Cette suspension pourrait provoquer un incident à la tribune.

On a beaucoup remarqué la chaleur avec laquelle les feuilles radicales ont fait l'éloge du nouveau drame joué à l'Ambigu-Comique, Rose Michel. Le nom de l'auteur sur l'affiche porte Ernest Blum, mais ce drame serait en réalité l'œuvre d'Henri Rochefort.

Une dépêche de Saint-Nazaire annonce que les royalistes de Saint-Nazaire viennent d'adresser leurs félicitations à M. de La Rochette et aux autres députés fidèles à leur mandat; ils leur demandent s'ils peuvent continuer à siéger.

Un journal italien, Fanfulla, a publié la note suivante dont nous empruntons la traduction à la France :

On nous écrit de Paris que, ces jours derniers, le maréchal de Mac-Mahon, causant avec le comte Lanza, colonel d'état-major, attaché militaire de la légation italienne à Paris, lui a manifesté ses regrets pour le rapport de M. Perrot sur la campagne de 1870, rapport dans lequel on porte de si injustes jugements sur le rôle qu'a joué, dans cette campagne, le général Garibaldi.

Le maréchal a parlé avec une haute estime du général Garibaldi, et a ajouté que ce qui a augmenté ses regrets, c'est la pensée de la mauvaise impression que ce rapport produirait chez les Italiens, dont l'amitié a pour lui le plus grand prix.

Le colonel Lanza a remercié le maréchal de Mac-Mahon, en ajoutant que précisément parce que l'impression produite a été mauvaise, il se félicitait du jugement autorisé que le maréchal exprimait avec tant de franchise et de courtoisie.

Nous savons que Fanfulla mérite peu de créance, mais la France, dont les bonnes relations avec la légation italienne n'ont certainement pas cessé à l'avènement de M. Emile de Girardin, a fait suivre cette note de l'espèce de rectification que voici :

Nous ne connaissons point textuellement les paroles adressées par le Président de la République au colonel Lanza. Fanfulla, toutefois, nous semble avoir légèrement forcé leur sens. Il est très-vrai que le maréchal a trouvé injustes et maladroites les accusations systématiques portées contre Garibaldi par le rapport Perrot; mais c'est pour sauvegarder la dignité de la France intéressée à ne point paraître manquer de reconnaissance envers un étranger qui, à tort ou à raison, croyait lui apporter un utile secours, et c'est seulement sous cette inspiration que le maréchal a adressé au colonel Lanza des paroles de « regret » et de sympathie pour l'Italie; — rien de plus.

Voici la suite; c'est un télégramme adressé de Rome à l'Agence Havas qui nous la fait connaître. Ce télégramme analyse un entrefilet du journal l'Italie :

L'Italie dit qu'en recevant les volontaires de la campagne des Vosges en 1870, Garibaldi s'est plaint que les Français eussent méconnu les services qu'il leur avait rendus. Mais, a-t-il ajouté, une réaction s'est produite, et maintenant on nous rend justice, comme le prouve une lettre que m'a adressée le général de Mac-Mahon.

Si Garibaldi et l'Italie ont dit vrai, les premières informations seraient singulièrement aggravées.

L'Agence Havas annote ainsi cette dépêche :

« Nous croyons savoir qu'il y a eu une erreur, soit de l'Italie, soit de Garibaldi. Il est inexact en effet que le maréchal de Mac-Mahon ait écrit une lettre au général Garibaldi au sujet du rapport Perrot; mais il est vrai que, dans une conversation toute privée entre le maréchal et le colonel Lanza, attaché militaire à la légation d'Italie lors de la publication de M. Perrot, le maréchal exprima le regret que ce rapport contint quelques exagérations, et « déclara qu'il ne pouvait pas oublier qu'il avait vu à l'œuvre le général Garibaldi, et qu'il connaissait son courage et sa vaillance. »

Il y a ici plusieurs faits à noter et à retenir : c'est d'abord l'entretien du maréchal de Mac-Mahon avec l'attaché militaire italien au sujet de Garibaldi; c'est ensuite le « regret » témoigné à cet officier étranger relativement aux jugements portés sur Garibaldi, dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale française au nom d'une de ses commissions; c'est enfin cette déclaration du maréchal de Mac-Mahon « qu'ayant vu à l'œuvre le général Garibaldi, il ne pouvait l'oublier, et qu'il connaît sa vaillance et son courage. »

Voilà ce que croit savoir l'Agence Havas. Gardons-nous d'affaiblir ses révélations en y ajoutant la moindre remarque.

On lit dans le Figaro :

Quelques voyageurs attendaient hier à la gare le train de Soissons. Un prêtre à cheveux blancs vint prendre son billet. Un individu à mine rébarbative se mit alors à murmurer des injures, pas assez haut pour être entendu du nouvel arrivant, mais assez de nous, qui nous écartâmes de lui avec dégoût.

Si le Figaro tombe par hasard sous ses yeux, — ce triste monsieur ne doit pas être notre lecteur habituel, — il verra sur quel homme il a bavé ses injures.

Ce prêtre est le fils du brave général Bidot, du premier Empire; son frère est actuellement lieutenant-colonel au 24° de ligne, et lui-même, avant d'entrer dans les ordres, était lieutenant-colonel de hus-sards.

M. l'abbé Bidot fut le camarade de collège et l'ami du duc d'Aumale. Ils se retrouvèrent en Algérie. Une nuit, le feu prit avec une telle violence à la maison où ils se trouvaient ensemble qu'il courut les plus grands dangers. Au milieu des flammes, le colonel Bidot fit vœu que, s'il en réchappait, il se ferait prêtre.

En 1848, il était aumônier de la reine Marie-Amélie et accompagnait la famille royale en Angleterre. A Gravelotte, il avait une jambe trouée par une balle, au moment où il relevait les blessés.

Voilà l'homme qu'insultait hier quelque Gaudissart de rencontre.

La presse est unanime à faire l'éloge de la Fille de Roland, de M. Henri de Bornier. Chaque soir, au Théâtre-Français, l'enthousiasme éclate. La salle est louée pour des semaines, ce qui est une merveille pour ce théâtre austère.

## LES COMBINAISONS MINISTÉRIELLES.

Le nouveau ministère n'a pas paru au *Journal officiel*, comme on l'annonçait; cela ouvre le champ aux hypothèses, et des listes nombreuses circulent; on peut dire que chaque journal de la coalition a la sienne. On comprend que cette avalanche de listes, indice des ambitions qui espèrent et s'agitent, ne rende pas facile la constitution d'un cabinet, surtout qu'il faut penser au lendemain et avoir une majorité un peu consistante.

Dans toutes les listes publiées, le nom du duc de Broglie brille par son absence; le Français lui-même ne dit pas qu'il soit question de son patron. Toutes les combinaisons se groupent autour de MM. Buffet, le duc d'Audiffret-Pasquier et Dufaure.

Si l'on en croyait les journaux, ce serait M. Buffet qui tiendrait la corde, et cela expliquerait sa rudesse pour les adversaires du wallonnat. Se voyant certain de perdre les voix de la droite pour la présidence de l'Assemblée, et sachant qu'il ne conservera pas longtemps celles des radicaux, il prendrait la vice-présidence du conseil.

On lui donne comme collègues MM. Dufaure, qui prendrait la justice, Wallon, Christophle, Mathieu-Bodet ou Léon Say, Decazes, de Cisse, de Lavergne ou Waddington, et de Montaignac, qu'on récompenserait ainsi de son vote pour le wallonnat.

Quant à la présidence de la Chambre, elle serait donnée soit au duc d'Audiffret-Pasquier, soit à M. Bocher, soit à M. Dufaure, si celui-ci ne se jugeait pas mûr pour le ministère.

Une autre combinaison réunit MM. Dufaure à la justice et Bocher à l'intérieur; M. Cézanne remplace M. Waddington. Le *Gaulois* parle également de M. Deseilligny, mais les journaux de la coalition font observer avec aigreur qu'il a voté contre le wallonnat; les députés qui ont bien voté ne veulent pas perdre le fruit de leurs votes.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier est à la tête d'une troisième combinaison qui groupe autour de lui MM. Bocher, Léon Say, Ricard, Waddington, Germain. Toutefois, certains novellistes, qui s'affirment bien renseignés, disent que le fougueux duc se réserve, et qu'il prendra plus tard le portefeuille de M. de Cisse, la guerre. Autant nous ramener à M. Gambetta.

Nous donnons tous ces bruits pour ce qu'ils valent; ils ont, du reste, leur intérêt, car ils expliquent bien des votes: la coalition formée en faveur du wallonnat ne se serait pas faite si facilement sans l'appât des portefeuilles.

Nous allions oublier que les jeunes lieutenants du duc d'Audiffret, MM. Savary et d'Haussonville, seraient sous-secrétaires d'Etat; on le leur doit bien.

*Déclaration du parti légitimiste lue à l'Assemblée nationale par M. le marquis de Rochejaquelein dans la séance du 24 février 1875.*

Après les déclarations si précises et si éloquentes de MM. de Carayon-Latour et Lucien Brun, je ne voudrais pas augmenter votre impatience d'achever cette œuvre qui ne satisfait aucun de ceux qui la votent.

M. Wallon nous a dit qu'elle ne répondait pas à ses vœux; elle ne répond à celles d'aucun de ses partisans. Vous faites la République en haine de l'Empire; le pays se jettera dans l'Empire par peur de la République. Le chef du parti révolutionnaire affirme que la République peut sauver la France; mais lui-même, dans des pages éloquentes, n'avait-il pas démontré l'impossibilité de la République?

On nous dit que la monarchie est impossible. Ah! vous avez pris deux fois une lourde responsabilité en ne faisant pas la monarchie dans des conditions où, deux fois déjà, elle avait sauvé la France du démembrement et donné la liberté!

On nous dit que la République nous protégera contre l'Empire. Mais savez-vous pourquoi la nation se laisse égarer vers l'Empire? C'est parce qu'elle voit en lui une monarchie. Ce n'est pas comme héritier du grand capitaine que le prince impérial peut revenir, c'est comme représentant de la monarchie; ce n'est pas un Bonaparte que le pays réclame, c'est un souverain. (Très-bien! sur divers bancs à droite.)

On a cru éloigner l'Empire en nous de-

mandant le sacrifice de nos principes qu'on a appelés des préférences personnelles: c'était le sacrifice de la patrie qu'on nous demandait.

On nous dit ironiquement: «Faites la monarchie!» La majorité de cette Assemblée veut la monarchie; mais elle est divisée sur les conditions et les moyens, et c'est là ce qui fait la force de ses adversaires.

D'ailleurs, le nombre est-il donc toujours le plus sage? Que de désastres auraient été évités, si les minorités avaient pu les empêcher! Souvenez-vous de leurs résistances aux guerres d'Italie, du Mexique, d'Allemagne.

D'ailleurs, est-ce bien à ceux qui désertent une cause de reprocher à ceux qui lui demeurent fidèles de n'être pas en majorité? (Très-bien! très-bien! à droite.)

On nous objecte que nous n'avons pas de roi. M. de Carayon-Latour et M. L. Brun ont relevé avec beaucoup de cœur et de talent cette parole insolente. (Applaudissements à droite. — Bruit.) Ceux qui répètent que la royauté c'est le retour de l'ancien régime, ceux-là savent bien qu'ils mentent et qu'ils trompent le peuple.

Sous la royauté, la France a été libre et prospère. Le gouvernement du roi serait libéral; il maintiendrait toutes les garanties et toutes les réformes que la monarchie n'a jamais refusées au pays et que le despotisme a toujours supprimées. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Que craignez-vous de lui? Je le dirais si je ne voulais m'abstenir de personnalités. Le drapeau, voilà le prétexte. Mais qui donc oserait prétendre que l'armée française, si disciplinée, ne resterait pas toujours l'armée de la loi et ne maintiendrait pas le drapeau que lui aurait confié un gouvernement réparateur?

La vérité, c'est que ceux qui ont prétendu imposer au roi des conditions, voulaient non pas sauvegarder les principes et les conquêtes de la Révolution, mais l'esprit et les traditions révolutionnaires. La preuve en est que s'ils ont refusé de sauver le pays par la monarchie, ils sacrifiaient tout pour le perdre par la République.

Vous avez essayé différents systèmes: l'état provisoire, la présidence temporaire, la présidence septennale; nous voici à la République. La France est une nation trop noble pour servir de champ d'expériences.

On a parlé de coalitions. Les partis ont pu se rencontrer dans un vote, mais jamais on ne s'est réuni pour sacrifier ses principes.

La coalition actuelle a pris naissance le 21 janvier. La Providence permet qu'elle consacre par un vote commun l'anniversaire du 24 février.

Quel n'est pas l'étonnement du pays de voir ce qui se passe en ce moment: des hommes qui se disent monarchistes organisent la République! les radicaux font un Sénat! et les républicains convaincus travaillent à une œuvre bâtarde! Chacun a hâte de faire servir à ses vœux personnelles l'œuvre à laquelle il a donné sa voix.

Quant à nous, nous n'avons pas cette faculté d'assimilation de nous prêter à tous les régimes à condition de nous en assurer le bénéfice. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Pour venger mon parti des attaques, des accusations, des calomnies qu'on lui adresse, je ne puis mieux faire que de rappeler les paroles éloquentes prononcées par M. le duc de Broglie le 23 mai 1873.

Périr pour sa cause, en tenant son drapeau dans la main et au pied d'un rempart qu'on défend, c'est une mort glorieuse dont un parti se relève et qui grandit la mémoire des hommes publics.

Périr, au contraire, après avoir préparé avant de le subir le triomphe de ses adversaires, périr en ayant ouvert la porte de la citadelle; périr en joignant au malheur d'être victimes le ridicule d'être dupes (Bravos et applaudissements prolongés à droite et au centre droit) et le regret d'être involontairement complices, c'est une humiliation qui emporte la renommée en même temps que la vie des hommes d'Etat. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

### Le Frère Philippe.

(Suite et fin.)

IX.

Frère Philippe ne devait plus revoir

Pie IX en ce monde. A peine était-il de retour de son voyage qu'il sentit les atteintes d'une pneumonie. Le 31 décembre, il fut pris d'un frisson après la messe. Il se rendit, malgré ses souffrances, dans une salle où l'attendaient, à l'occasion du premier janvier, les députations des écoles de Saint-Nicolas.

«Mes chers enfants, leur dit-il d'une voix tremblante, je vous remercie de ce que vous avez bien voulu vous déranger de si bon matin pour me souhaiter une bonne année; peut-être ne la finirai-je pas... Je suis touché des sentiments que vous m'avez si bien exprimés. Pour moi, je ne désire de vous qu'une chose, c'est que vous avanciez en vertu... Continuez de bien servir le bon Dieu: ce sera pour vous le moyen d'être heureux en ce monde et en l'autre... Aimez bien vos parents, qui font pour vous tant de sacrifices; aimez bien les chers frères, qui se dévouent dans l'intérêt de votre avenir, et rappelez-vous, toute votre vie, leurs sages avis. Adieu, mes chers enfants!»

Ce sont les dernières paroles qu'il ait adressées à cette enfance pour laquelle il s'était dévoué si longtemps.

Le premier janvier, il fit un grand effort pour aller à la chapelle où il entendit la messe et communia. C'était pour la dernière fois qu'il s'agenouillait au milieu des frères réunis. Son accablement était extrême. Aussitôt après la messe il se rendit dans sa cellule et se coucha pour ne plus se relever. Cinq jours s'écoulèrent dans les plus tristes pressentiments. Mais, le jour de l'Épiphanie, son état devint grave, et vers trois heures de l'après-midi il demanda à recevoir les derniers sacrements. Il suivit les prières et toutes les cérémonies avec cette foi vive et cette ferveur qu'on lui connaissait. Lui-même présenta ses mains aux onctions saintes. Puis, sur la demande que lui en fit l'abbé Roche, interprète des désirs de tous les frères, le vénéral supérieur donna à l'institut sa paternelle et suprême bénédiction. Des larmes et des sanglots y répondirent...

Cependant la soirée fut plus calme que le reste de la journée, et on se laissait aller à l'espérance.

Mais, à onze heures de la nuit, tout espoir s'évanouit. Les frères furent appelés en toute hâte dans la cellule du cher malade et l'on commença les prières des agonisants. Frère Philippe put réciter en partie les prières, répondre aux invocations qu'on lui suggérait, faire, sans être aidé, le signe de la croix et dire à plusieurs reprises: *Merci*, quand on lui annonça que Pie IX lui envoyait sa bénédiction apostolique.

La mort ne paraissait pas imminente même le lendemain à cinq heures et demie, lorsque l'indulgence plénière *in articulo mortis*, fut donnée au frère Philippe pour la seconde fois.

Ce ne fut que vers sept heures trois quarts du matin, pendant que la communauté récitait à la chapelle les offrandes et le chapelet, que le râle de la mort précéda de quelques instants le douloureux dénouement.

L'un des assistants se trouvait, avec les frères infirmiers, auprès du mourant; il récitait à haute voix les prières indiquées pour le moment où l'agonisant rend le dernier soupir. Le malade les suivit encore; il fit même des efforts pour les articuler et voulut aussi répondre à l'invocation: *Vive Jésus dans nos cœurs*; mais le mot: à jamais, s'échappa avec son dernier souffle et accompagna son âme dans l'éternité...

La mort du frère Philippe vint, comme une coup de foudre, surprendre la France. Chacun comprit qu'une de nos gloires nous était ravie et qu'un grand vide s'était fait.

Le deuil était national.

La ville de Paris fit au frère Philippe des obsèques triomphales. Quarante mille personnes accompagnèrent ses restes vénérés. Dans les rues que traversait le cortège, la foule formait en outre une double haie compacte. Les hommes se découvraient respectueusement; les femmes faisaient le signe de la croix.

La France entière s'est associée à cette belle manifestation. Dans chaque diocèse, des services solennels ont été célébrés et des prières publiques ont été ordonnées par nos évêques. Jusque dans les contrées les plus lointaines on a rendu des hommages à la mémoire de ce grand homme de bien.

JULES DELMAS.

## Etranger.

PRUSSE.

On lit dans l'*Opinion nationale*:

Il est maintenant hors de doute qu'il s'est élevé certaines difficultés entre le gouvernement espagnol et le cabinet allemand au sujet du brick le *Gustave*.

Les dépêches et les lettres adressées de Berlin à Paris, à Londres, etc., le déclarent d'une manière très-affirmative.

«On a appris — écrit-on de la capitale prussienne à l'*Industriel alsacien* — que l'envoyé allemand à Madrid, M. le comte de Hatzfeld, a présenté au ministre espagnol, M. Castro, une note, d'ailleurs amicale, d'après laquelle il rappelle les engagements pris par le cabinet madrilène envers le navire *Gustave*, et que M. Castro s'est empressé de remettre la note au conseil des ministres. On ne comprend pas pourquoi la réparation a été retardée!»

Nous ne le comprenons pas plus que le correspondant berlinois de l'*Industriel alsacien*; nous ne comprenons pas non plus comment il se fait que le gouvernement de don Alphonse reconnaisse, d'après d'autres informations, la nécessité de donner à l'Allemagne toutes les satisfactions qu'elle exige, tandis que la presse officieuse fait à ces réclamations une opposition assez vive.

Nous nous sommes déjà demandé s'il faut prendre ce conflit au sérieux, si l'accord n'est pas complet entre les deux gouvernements, et si la non-exécution des conditions stipulées n'aurait pas pour but de permettre à M. de Bismark une intervention armée contre les carlistes.

Il est permis de se poser encore aujourd'hui cette question. Une dépêche de Berlin ouvre même à ce sujet une perspective nouvelle. Elle déclare que l'indemnité pécuniaire est la partie la moins importante des réclamations de la presse, et qu'il s'agit, avant tout, de donner satisfaction au pavillon, c'est-à-dire à l'honneur allemand.

Or, cette satisfaction peut s'entendre de plus d'une façon, et on sait que le cabinet allemand a déjà prévu le cas où le gouvernement espagnol ne pourrait l'accorder.

Il n'y a point de conflit, si petit qu'il paraisse et qu'il soit, qui ne puisse prendre des proportions considérables dans la situation actuelle de l'Europe, et c'est pour cette raison que nous sommes revenus encore sur cet incident diplomatique.

Quant à la retraite de M. de Bismark, nous n'en savons pas plus aujourd'hui qu'hier. La dépêche suivante, adressée de Berlin aux journaux alsaciens-lorrains, tend à prouver que le prince chancelier éprouve au moins le besoin d'être soulagé du fardeau qui pèse sur ses épaules:

«Berlin, 20 février.

» La question de la prochaine retraite du prince de Bismark, soulevée en ce moment par les journaux, n'est pas, comme on l'assure d'après des renseignements dignes de foi, une question du jour, mais qui doit être étudiée de la manière la plus sérieuse, parce que l'état de santé du prince ne lui permettra probablement pas de supporter continuellement un surcroît d'occupation. On étudiera pendant le cours des prochains mois la question de savoir si les occupations du chancelier de l'empire peuvent être diminuées suffisamment.»

Les journaux officieux de Berlin reproduisent la lettre encyclique du Pape pour la publication de laquelle la *Germania* a été poursuivie.

On jugera par l'extrait suivant de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* des violences de la presse officieuse:

«Le document qui précède est assurément l'expression la plus forte d'orgueil hiérarchique que nous ayons vue jusqu'ici; car non-seulement il proclame la condamnation absolue des lois de mai, mais aussi fait de la désobéissance à ces lois un devoir de conscience.

» L'encyclique donne pourtant le démenti le plus catégorique aux déclarations entendues récemment dans la Chambre des députés et faisant allusion à la possibilité d'une entente, et il va sans dire que cette nouvelle manifestation du Pape, qui constate de nouveau l'opposition irréconciliable entre l'Etat et l'Eglise de Rome, aura une influence décisive sur l'attitude ultérieure du gouvernement.»

Cette dernière phrase, dans l'organe particulier de M. de Bismark, est une menace directe qui fait présager un redoublement de persécution en Allemagne.

Les journaux et les correspondances de Berlin s'occupent depuis plusieurs jours de la santé de M. de Bismark et de la possibilité de sa retraite. Leurs renseignements et leurs appréciations sont très-contradictoires. Mais il n'est pas probable que le chancelier soit sérieusement disposé à se retirer en ce moment. Ce qui passe partout et en particulier dans notre pays n'est pas de nature à lui faire prendre une pareille détermination.

#### ESPAGNE.

Une correspondance de Madrid, insérée dans le *Temps*, présentait comme certaine la démission de Moriones. Après l'avoir apportée au gouvernement, il serait immédiatement repartie, afin de couper court à toutes les démarches qui auraient pu être tentées pour l'amener à revenir sur sa détermination.

La télégraphie officielle constate, sous la date du 22 au soir, que Moriones est arrivé à Madrid en vertu de son congé. Elle ajoute qu'il a eu « une longue et cordiale entrevue avec M. Canovas. » Cela ne nous éclaire pas beaucoup sur ce qu'il compte faire; du moins est-il certain qu'il a quitté, ne fût-ce que momentanément, l'armée du Nord, et il en résulte qu'il ne doit pas être satisfait de la situation militaire.

Nous avons parlé d'une tentative d'empoisonnement sur la personne de don Alphonse. Voici ce qui aurait donné lieu à cette rumeur :

« Les correspondances alphonstiques racontent que Don Alphonse est rentré dans sa capitale en très-fâcheux état; il a manqué être asphyxié à Avila par deux brazeros à l'aide desquels on avait chauffé sa chambre à coucher. Il était sans connaissance quand on est entré dans sa chambre. Les Espagnols étant très-expérimentés dans l'usage des brazeros, une pareille négligence à l'égard de leur jeune souverain est bien singulière. »

A propos de la nouvelle levée de 70 mille hommes, le correspondant alphonstique du *Journal des Débats* fait l'aveu que « ces levées ont toujours le grand inconvénient de fournir d'énormes contingents aux carlistes. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. de Clercq, rejeté par 384 voix contre 304.  
Ont voté pour : MM. Châtelain, Delavau, Durfort de Civrac, Joubert, de la Bouillierie, comte de Maillé, Mayaud;

Ont voté contre : MM. Maillé, Max Richard, Montrieux;  
N'a pas pris part au vote : M. de Cumont.

Sur l'amendement du marquis d'Andellarre, rejeté par 378 voix contre 255 :  
Mêmes votes.

Sur l'ensemble de l'article 4, voté par 434 voix contre 236,  
Ont voté pour : MM. de Cumont, Maillé, Max Richard et Montrieux;

Ont voté contre : MM. Châtelain, Delavau, Durfort de Civrac, Joubert, de la Bouillierie, de Maillé, Mayaud.

Sur l'article 7 du projet de la commission, rejeté par 359 voix contre 314 (gratuité des fonctions de sénateur),

Ont voté pour : MM. Châtelain, Delavau, de Civrac, Joubert, de la Bouillierie, de Maillé, Mayaud, Montrieux;

Ont voté contre : MM. Maillé et Max-Richard;  
N'a pas pris part au vote : M. de Cumont.

Un commencement d'incendie a éclaté hier matin, vers 11 heures, dans l'atelier de M. G. Terrien, bijoutier, Grand'Rue, à Saumur.

Une cheminée a communiqué le feu à la charpente. Grâce à la promptitude des se-

cours, quelques mètres de toiture seulement ont été brûlés.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

Dans la liste des prix de la Faculté de médecine de Paris pour l'année 1873-1874, nous remarquons que le prix Montyon (médaille) 300 fr., a été accordé à M. le docteur Henri Gripat, né le 17 mars 1845, à Angers.

Nous avons dit que le ministre de l'agriculture et du commerce venait d'entreprendre la révision de la statistique agricole de la France.

En même temps que ce travail, les bureaux de la rue Saint-Dominique en poursuivent un autre non moins intéressant.

Il s'agit de connaître, avec les moyens de fabrication du pain et les ressources pour le transport de l'emmagasinage des denrées, les quantités approximatives de café, riz, sucre, fourrage, blé, qui se trouvent dans chaque région et qui ne sont pas nécessaires à la consommation des habitants.

Ces divers renseignements, qui devront être présentés, pour chaque département, par ordre alphabétique d'arrondissements et de communes, viennent d'être demandés aux préfets par une circulaire spéciale.

Bien que réclamé par le ministère de l'agriculture et du commerce, il est facile de se rendre compte des services que ce travail peut rendre au ministère de la guerre, en cas de mobilisation de l'armée.

On écrit de Cléré (Indre-et-Loire), le 23 février :

« Ce matin, vers onze heures, un accident est arrivé dans une scierie mécanique exploitée, à Cléré, par le sieur Claveau.

Le nommé Stanislas Beuchet, âgé de 33 ans, ouvrier fondeur, était occupé à pousser sous la scie des billes de bois de sapin pour faire des planches. Ces billes étaient placées à côté de la scie; et voulant en prendre une il fit un faux mouvement, et la bille étant sur le point de lui échapper, il voulut la retenir en approchant sa jambe droite du côté de la scie. Celle-ci, étant en marche, entama la jambe, qui fut tranchée net à trois centimètres au-dessus de la cheville. Le pied, coupé, resta sous la scie.

Transporté immédiatement au domicile du sieur Claveau, Beuchet a reçu les soins de M. le docteur Papin, de Savigné.

Dimanche soir, à l'occasion des élections au conseil général dans le canton de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure), il y a eu des troubles dans cette commune.

C'est vers 10 heures, alors que venaient d'être apportés et publiés les résultats des divers scrutins, de nombreux rassemblements se sont formés sur la place de Saint-Père-en-Retz. Bientôt après on a eu à regretter des scènes de tumulte et de désordre : c'étaient les vaincus irrités, qui exprimaient si bruyamment leur désespoir. S'ils n'eussent fait que pousser des vociférations assourdissantes, on les aurait certainement laissés crier... Mais il paraît que les plus exaltés ont passé vite du vacarme aux insultes et même aux voies de fait. Les gendarmes, bousculés et injuriés, ont voulu se dégager. Un d'eux aurait alors tiré un coup de pistolet en l'air. Aussitôt les braillards se sont dispersés, voyant qu'ils avaient tout à craindre en poussant à bout les agents de la force publique. Ceux-ci ont couru alors après les principaux excitateurs. L'un des plus tapageurs, qui fuyait à toutes jambes, a pu être arrêté après avoir fait une chute assez grave sur un tas de pierres.

Les gendarmes, après l'avoir entraîné non sans peine dans la chambre de sûreté, se sont trouvés de nouveau obligés de repousser avec toute leur énergie les groupes qui s'étaient reformés autour d'eux et recommandaient leur tapage accompagnés de propos grossiers et menaçants.

On s'est empressé alors de faire connaître ce qui se passait à M. le sous-préfet de Paimbœuf et de lui demander du renfort, afin de rétablir plus sûrement la tranquillité. A minuit, M. Le Gonidec arrivait avec les forces nécessaires pour faire tout rentrer dans l'ordre sans retard. La foule n'a pas tardé à se disperser, après d'assez nombreuses arrestations. Une quinzaine des agresseurs vont avoir à répondre de cette mutinerie.

On parle aussi d'un procès en diffamation contre un conseiller municipal de Saint-Père-en-Retz et un autre individu, qui ont tenu publiquement des propos calomnieux contre M. de Lareinty.

Il est certain que le succès remporté par M. le

baron de Lareinty est bien de nature à lui faire oublier toutes les intrigues et les ingratitude dont il avait été victime.

C'est une vraie victoire qui doit lui être fort agréable, car il vient de recevoir dans ce canton les plus chaleureux témoignages d'estime, de confiance et de profond attachement.

Le brave commandant du Mont-Valérien, en 1870, s'est vu avec bonheur entouré de courageux frères d'armes, qui ont prodigué à leur digne chef les marques du plus entier dévouement.

A peine sa candidature a-t-elle été annoncée après le désistement de l'honorable et excellent M. Cadou, que M. de Lareinty a été, on peut le dire, acclamé.

A nous le commandant ! se sont écriés les braves mobiles qui avaient vécu pendant six mois sous les armes avec M. de Lareinty, et ce mot du cœur est devenu le mot d'ordre : bientôt il n'y a plus eu de doute sur ce triomphe complet et vraiment flatteur.

L'ancien vice-président du Conseil général va donc rentrer dans l'assemblée départementale par la grande porte, avec une majorité imposante qui a tout le caractère d'une manifestation patriotique, en souvenir de sa belle défense de la maison Zimmermann, où il soutint pendant deux jours, avec 300 héros mobiles, dans une ruine criblée de balles, le feu des bataillons prussiens.

Honneur donc aux populations du canton de Saint-Père-en-Retz, qui ont rendu un si juste hommage à la fermeté, à la droiture et à la vaillance de M. de Lareinty, ainsi qu'à tous les services rendus par son expérience des affaires départementales et son dévouement éprouvé aux intérêts généraux.

## Faits divers.

Le tribunal correctionnel de Lons-le-Saulnier (Jura) vient de condamner un Prussien, pris en flagrant délit d'espionnage, à six mois de prison, avec expulsion du sol français au bout de ces six mois. Le président du tribunal ainsi que la force armée ont eu beaucoup de peine à contenir l'indignation du public, qui aurait fait un mauvais parti au Prussien s'il avait pu être atteint.

Autrefois le plus fort créancier de la France était M. Richard Wallace, qui possédait un coupon de rente de 1,100,000 fr.

Aujourd'hui, le neveu de lord Seymour est bien distancé : M<sup>me</sup> Furtado touche tous les trois mois une rente de 1,000,018 fr., soit 4,000,072 fr. par an, ce qui représente un capital de 80 millions.

Et ce n'est là qu'une partie de la fortune de la richissime étrangère à laquelle Paris est heureux de donner en échange la plus reconnaissante hospitalité pour le bien qu'elle fait.

### A PROPOS DES ŒUFS ROUGES.

Comme tous les ans, on voit partout en ce moment des œufs rouges. Ces précurseurs de Pâques commencent généralement vers la mi-février et durent jusqu'à la fin du carême.

Ces œufs rouges, dont Paris seulement absorbe environ un million en trois semaines, datent de 1685. A cette époque, un petit marchand, qui tenait boutique sur le Pont-Neuf, eut l'idée de colorer ses œufs pour attirer les chalands. Son innovation ayant réussi, les années suivantes tous les marchands l'imitèrent. De là, l'usage se propagea partout.

Les œufs rouges sont colorés au moyen d'un mélange d'alun et de bois de campêche. Ceux qui font cette teinture reçoivent 45 centimes pour cent œufs. On a soin préalablement de les faire durcir, en les laissant dix minutes environ dans une eau presque bouillante.

La France produit une immense quantité d'œufs, mais elle n'en consomme guère que la moitié; le reste est expédié en Angleterre, qui est le pays où l'on en mange le plus. La consommation peut être évaluée en moyenne à 500 millions par année. Trois départements approvisionnent principalement la France : ce sont ceux de la Somme, de l'Orne et du Calvados. Le surplus des œufs vient de l'Aisne, de l'Oise, de l'Indre-et-Loire, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, de Seine-et-Oise.

Paris n'est pas seulement alimenté d'œufs par les arrivages de la halle; il y a des arrivages particuliers qui peuvent se comp-

ter par 80 millions d'œufs. En plus, il y a à Paris assez de poules pour pondre 3 millions d'œufs.

### DEUX MARIÉS... DÉMARIÉS.

Sous ce titre, nous trouvons dans le *Moniteur d'Issoire* le curieux récit d'une lune de miel brusquement interrompue... par la loi. L'histoire est par elle-même trop jolie pour que nous en privions nos lecteurs. La voici telle que la rapporte notre confrère :

« Venez donc me conter vos sornettes et me dire que les liens dorés qui unissent le mari à sa femme sont des liens indissolubles !

» Le tribunal civil d'Issoire a prononcé nullité de mariage entre deux jeunes époux d'Anzat-le-Luguet, unis par le sacrement depuis quelques mois à peine...

» Pas une année de communauté ! Un bonheur de quelques jours, quand on voudrait qu'il ne finit point. Ah ! cependant l'infinité était bien douce, les tête-à-tête bien touchants !... Tout cet édifice de rêves et d'aimables espérances s'est écroulé soudain. Cette lune de miel si sereine et si rose s'est en un instant éclipse.

» Vous nous demandez la cause de cette séparation douloureuse ? Eh bien ! c'est parce que le maire qui avait prononcé sur eux la formule légale était un *maire féminin*, et non point un individu de notre sexe. — Tant il est vrai que ce que font les femmes est à refaire.

» Voici l'histoire :

» M. le maire avait été prévenu la veille qu'il y aurait mariage le lendemain, et nos fiancés arrivèrent à la mairie émus et joyeux — comme on doit l'être — en réclamant le premier magistrat de la commune. Pas de maire !... et cependant les jeunes amoureux étaient pressés de s'unir, et tout le monde attendait aussi ; il y a toujours quelque chose à attendre un jour de noce... La difficulté était grande ; ne marie pas qui veut. Toute la suite se regardait d'un air pitoyable et triste : c'était un désarroi complet, une anxiété pénible !...

» Mais voici venir la fille de l'instituteur du village.

» Elle s'offre à remplacer le magistrat absent, et à marier les deux jeunes gens au nom de la loi : Personne d'ailleurs ne connaît mieux qu'elle les formalités à remplir... On accepte à l'unisson, — l'impatience est cause de tant de sottises, — et le maire improvisé marie nos amoureux.

» De la mairie à l'église, de l'église au dîner et du dîner je ne sais où... on s'amusa beaucoup et l'on rit de même. Puis ce furent les douceurs de la vie commune, une chaîne d'heureux jours !...

» Un beau matin — qui ne fut guère beau — tout ce bonheur s'évanouit. Le glaive de la loi se leva avec une rigueur déchirante et rompit les liens qu'avait noués une main féminine.

» On va revenir sur ce qui a été fait. »

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 25 février.

L'ensemble des lois constitutionnelles sera voté aujourd'hui.

Il y a encore à statuer sur l'article 7 relatif au séjour du gouvernement, et sur l'article additionnel relatif aux attributions du Président de la République pour la nomination et la révocation des conseillers d'Etat, le commandement des armées de terre et de mer, etc.

Sur la question du séjour du gouvernement, il y aura quelques incidents.

On assure que M. Luro, membre du centre droit, cherchera à prouver l'inopportunité de la discussion de cette question.

Le gouvernement, dit-on, déclarera ses préférences pour le séjour de Versailles.

On s'attend aussi à une discussion assez vive sur l'amendement de M. Gaslonde, ainsi conçu :

« Le Président de la République fixe l'époque de l'ouverture des sessions législatives et en prononce la clôture. »

Il se confirme qu'après le vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles, l'Assemblée se prorogera jusqu'à lundi.

On croit dans certains groupes parlementaires que le nouveau ministère, en prenant possession de ses fonctions, sera accompagné d'un Message du Président de la République.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 4<sup>er</sup> mars 1875.

AVEC LE CONCOURS DE  
M<sup>lle</sup> ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens,  
et M<sup>lle</sup> MARIE RENÉ, spécialement enga-  
gée pour la *Fille de madame Angot*,  
Une seule représentation de

**La Fille de madame Angot**

Opéra bouffe en 3 actes,  
paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning,  
musique de Charles LECOQ.

M<sup>lle</sup> ALLONZIEUX remplira le rôle de  
*Clairette*.

M<sup>lle</sup> Marie RENÉ remplira le rôle de  
M<sup>lle</sup> Lange.

Orchestre complet. — Quatre-vingts  
costumes nouveaux, d'après les dessins de  
Grévin.

Les engagements de M<sup>lle</sup> ALLONZIEUX et de  
M<sup>lle</sup> RENÉ expirant le jeudi 4 mars, il ne pourra  
être donné qu'une SEULE représentation de cet  
ouvrage.

Vu les frais occasionnés par cette soirée, le prix

des places sera le même que pour la première  
représentation de *Giroflé-Girofla*.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux,  
7, rue Cornu.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bor-  
deaux le 15 février, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1875. —  
Dix médailles or, argent, bronze, seront décer-  
nées.

Demande le programme, qui est adressé franco,  
à M. ÉVARISTE CARRANCE, président du Comité,  
7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue  
française, par E. LITTRÉ, de l'Académie  
française, ouvrage entièrement terminé,  
est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons.  
Il paraît un fascicule le samedi de chaque  
semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 107<sup>e</sup> fascicule, TUI à VEN, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine,  
sans purgo et sans  
frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de  
Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-six ans d'invariable succès.  
Elle combat avec succès, sans médecine, ni  
purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastral-  
gies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites,  
nausées, renvois, vomissements, constipation,  
diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,  
étouffements, étourdissements, oppression, con-  
gestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,  
faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous  
désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,  
des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu-  
queuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y com-  
pris celles de Madame la Duchesse de Castellauart,  
le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan,  
Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de  
huit ans, et après que les meilleurs médecins ne  
lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).  
Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalésциère Du  
Barry a mis fin à mes dix-huit années de souf-  
rances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et  
de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radica-  
lement guéris. Pour les toux gagnées par un  
refroidissement, cela les arrête à la minute; pour

les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle  
produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.  
LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise  
encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes  
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil.,  
12 fr. — Les *Discuits de Revalésциère* en boîtes de  
4, 7 et 60 francs. — La *Revalésциère* chocolatée, en  
boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. —  
Envoi contre bon de poste. les boîtes de 32 et 60  
fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Coumou,  
épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicerie,  
rue d'Orléans; M. BISSON, pharmacien, place de  
la Bihaige, et chez les pharmaciens et épiciers  
Du Barry et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers:  
5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64	65	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	700	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	585	»	15
4 1/2 % jouiss. septembre...	94	10	»	comm., 125 fr. p. j. nov...	493	75	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	935	»	25
5 % jouiss. novembre...	102	30	»	Crédit Mobilier...	557	50	»	Société autrichienne, j. janv...	657	50	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Crédit foncier d'Autriche...	340	»	3 75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226	35	»	Charentes, 400 fr. p. j. août...	535	»	2 50	Orléans...	303	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	452	50	»	Est, jouissance nov...	925	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée...	299	50	»
— 1865, 4 %...	480	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	665	»	»	Est...	297	»	»
— 1869, 3 %...	316	»	3 50	Midi, jouissance juillet...	1150	»	10	Nord...	305	»	»
— 1871, 3 %...	284	75	»	Nord, jouissance juillet...	921	25	»	Ouest...	295	75	»
— 1875, 3 %...	452	»	»	Orléans, jouissance octobre...	588	75	1 25	Midi...	296	»	»
Banque de France, j. juillet...	3895	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65...	915	»	13 50	Deux-Charentes...	290	»	»
Comptoir d'escompte, j. août...	562	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	77	50	2 50	Vendée...	252	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	475	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	235	»	»	Canal de Suez...	510	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	50	»	Société immobilière, j. janv...							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	907	50	7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

2 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 01 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — soir,  
4 — 12 — — — — express.  
7 — 27 — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.  
8 — 30 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
12 — 38 — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — —  
10 — 28 — — — — express-poste.  
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h 1/2.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,  
En l'étude et par le ministère de  
M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,  
Le dimanche 21 mars 1875, à une  
heure après midi,

**LES IMMEUBLES**

Dont le détail suit,  
Appartenant à MM. Lecoq-Bersoullé  
et Bersoullé-Mestel.

- 1<sup>o</sup> Une maison, située à Saumur,  
à l'angle de la rue Saint-Nicolas et  
de la rue Brault, occupée par M<sup>me</sup>  
veuve Bolognesi, liquoriste.
- 2<sup>o</sup> Autre maison, faisant partie  
de la précédente et à côté, rue  
Brault, n° 24.
- 3<sup>o</sup> Autre maison, rue Courcou-  
ronne et petite rue Saint-Nicolas,  
divisée en deux parties.

A Panvigne, commune de Ville-  
bernier.

- 4<sup>o</sup> Quatre ares 61 centiares de  
terre, aux Clares.
- 5<sup>o</sup> Trente-trois ares 80 centiares  
de terre, à la Mêle.
- 6<sup>o</sup> Vingt-quatre ares de terre, à la  
Touche.
- 7<sup>o</sup> Neuf ares 64 centiares de terre,  
au même canton.
- 8<sup>o</sup> Douze ares 2 centiares de terre,  
au même canton.
- 9<sup>o</sup> Vingt-sept ares 61 centiares,  
nommés les Hauts.
- 10<sup>o</sup> Et vingt-sept ares 27 centiares  
de terre, au même canton.

Facilités de paiement.  
S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à  
Saumur. (104)

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance  
de suite.

**MAISON**

Rue d'Orléans,  
Anciennement occupée par M. Mi-  
lon, libraire.  
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier,  
ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire  
à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après le décès de M. LESAGE-  
HUNEAU,  
Au Pont-Fouchard, commune  
de Bagneux.

Le dimanche 26 février 1875,  
à midi,

Il sera procédé, par M<sup>e</sup> Méhous,  
notaire à Saumur, au domicile de  
M<sup>me</sup> veuve Lesage-Huneau, au Pont-  
Fouchard, commune de Bagneux,  
à la vente du mobilier dépendant de  
la communauté d'entre les époux  
Lesage-Huneau.

A la requête de M<sup>me</sup> veuve Lesage,  
son héritière, sous bénéfice d'inven-  
taire.

ON VENDRA : Batterie de cuisine,  
tables, lits, chaises, armoires, ri-  
deaux, couettes, matelas, traver-  
sins, draps de lins, serviettes, glaces,  
pendules, garniture de cheminée,  
argenterie, garde-robe d'homme,  
statuettes, objets d'art, porcelaines  
de Chine et de Limoges, grande  
quantité de livres, tableaux, gra-  
vures, oranges en pois, fleurs, et  
quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Commune de Louresse.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Lou-  
resse prévient MM. les Entrepreneurs  
de travaux publics, qu'il sera pro-  
cédé, à la Mairie de Louresse, le  
dimanche 28 février 1875, à l'heure  
de midi, à l'adjudication des travaux  
ci-après :

- 1<sup>o</sup> 1,804 mètres courants de ter-  
rassements... 971 fr. 26
- 2<sup>o</sup> 1,384 mètres cou-  
rants d'empierrement... 3,727 fr. 80
- 3<sup>o</sup> Travaux d'art... 165 fr. 58
- 4<sup>o</sup> Somme à valoir... 135 fr. 36

Total... 5,000

Les cahiers des charges et devis  
sont déposés au bureau de l'Agent-  
Voyer cantonal de Doué, où l'on  
pourra en prendre connaissance tous  
les jours, le dimanche excepté.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

**A LOUER PRÉSENTMENT  
APPARTEMENT COMPLET**

Au deuxième étage.

**A LOUER  
PRÉSENTMENT,**

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École  
des Frères. (567)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Sa-  
umur, demande un clerc.

UN HOMME, muni de bons certi-  
ficats, demande un emploi.  
S'adresser au bureau du journal.

Un ménage demande un  
emploi. Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAGASIN DE TRIPERIE**

**M. CLÉMENT TESSIER**

A l'honneur d'informer le public  
qu'il vient d'ouvrir, à Saumur,  
rue de la Tonnelle, maison  
Nay-Chatillon, un magasin  
pour la vente de la triperie, gras-  
double, et tous les articles de ce  
commerce. (88)

**Avis aux Ferronniers  
et aux Cultivateurs.**

**UNE NOUVELLE BATTEUSE**

pour la force de deux hommes, a été  
trouvée aussi pratique et utile que,  
pendant deux années.

Dix-huit mille (18,000) pièces  
ONT ÉTÉ VENDUES.

Prix : Francs 300, reu dues franco  
à la frontière française.

Aux négociants, grande remise sur  
les prix.  
S'adresser à MAURICE WEIL jeune,  
à Vienne, Franzensbrückensrasse,  
13.

On cherche des représentants.

**Agrandissement des Magasins**

DE

**LA GLANEUSE**

Pendant les réparations

LES

**MAGASINS SONT TRANSFÉRÉS**

29, Rue Saint-Jean, 29.

**LA MODE UNIVERSELLE**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

**PREMIÈRE ÉDITION**

Donnant par an 24 numé-  
ros, 2,000 gravures, 200 pa-  
trons, 400 dessins de brode-  
ries.

Paris. Départem.  
Un an... 6 fr. 8 f.  
Six mois... 3 50 4  
Trois mois... 2 2

**ÉDITION DE LUXE**

Donnant les mêmes élé-  
ments que la première édi-  
tion, plus 36 gravures colo-  
riées.

Paris. Départem.  
Un an... 15 fr. 18 fr.  
Six mois... 8 fr. 10 fr.  
Trois mois... 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.



**NEURALGIES (faciales), MIGRAINES  
(non gastral) OTALGIES (névralgies de l'oreille), MAUX  
DE DENTS (lors même qu'elles  
seraient caries).**

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur tra-  
sérable et complètement inoffensive; aspirée par la  
narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à  
l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant.  
Elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et  
les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à  
domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des  
circulars contenant les appréciations d'un grand nombre  
de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont  
pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.  
L'inventeur a choisi le meilleur mode de prépa-  
ration en faisant chez les Dépôtaires spéciaux  
des flacons destinés à servir instantanément dans les  
cas suivants : — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue  
de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de  
l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le